



EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES : « Vallée du Cher et coteaux, forêt de Grosbois » « Prairies du Fouzon »



Localisées au sud du département du Loir-et-Cher, les prairies du Fouzon composent un vaste ensemble de prairies humides d'environ **1 700 hectares**, régulièrement inondées par les crues du Cher et de son affluent, le Fouzon.

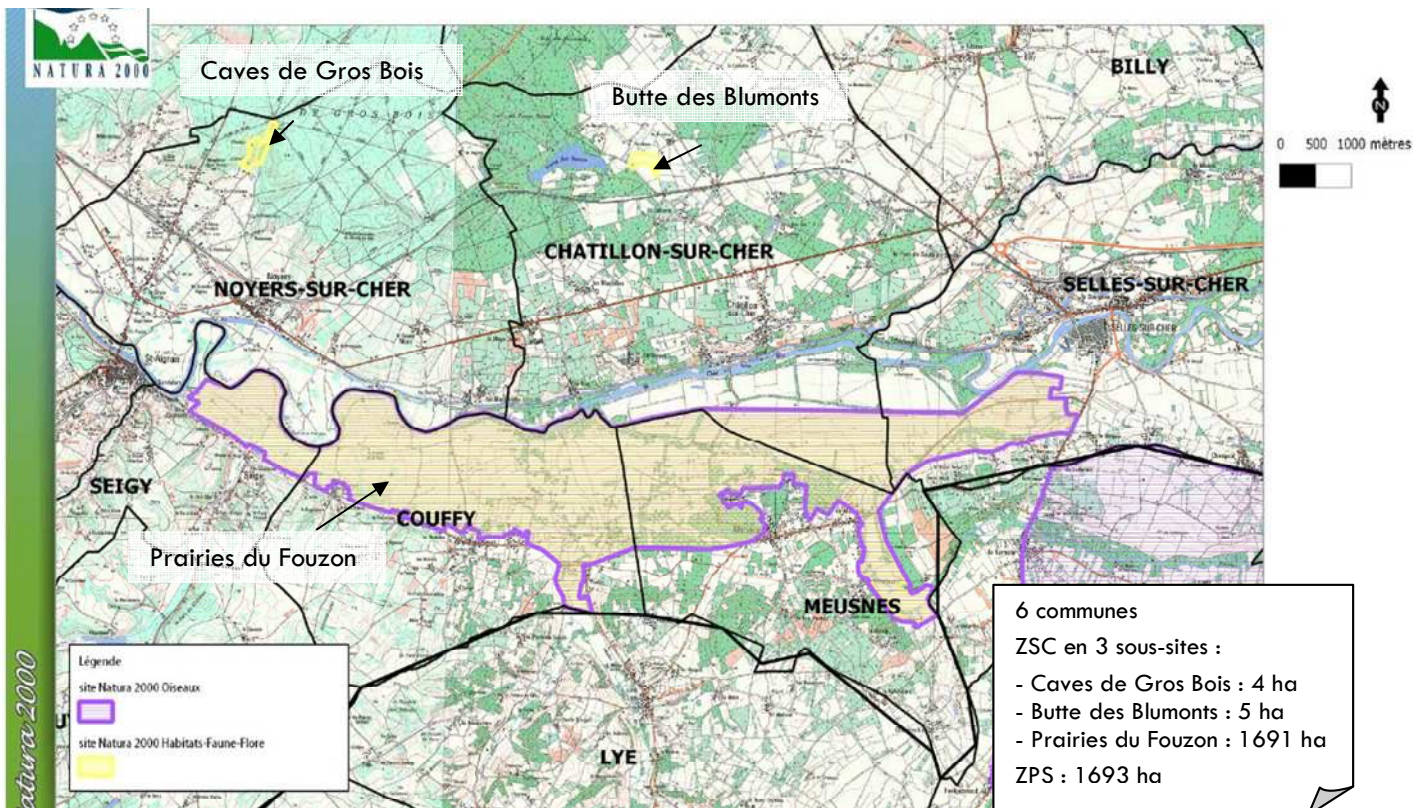
Au vu de sa haute valeur écologique, ce secteur a été intégré au réseau Natura 2000, via une double désignation, au titre des directives européennes :

- « Habitats-faune-flore » : ZSC - Vallée du Cher et coteaux, forêt de Grosbois (site FR 2400561) ;
- « Oiseaux » : ZPS - Prairies du Fouzon (site FR 2410015).

Les 2 sites sont strictement superposés à l'exception de deux petits secteurs supplémentaires dans la ZSC : **la Butte des Blumonts** et les **Caves de Gros Bois** (cf. cartographie ci-dessous).

Région : Centre-
Département : Loir-et-Cher
Arrondissement : Romorantin-Lanthenais
Cantons : Saint-Aignan-sur-Cher, Selles-sur-Cher
6 communes concernées :
Couffy, Noyers-sur-Cher, Meusnes, Selles-sur-Cher, Seigy, Chatillon-sur-Cher.

Localisation des sites Natura 2000





Des prairies bocagères inondables riches en espèces



Courlis cendré



Cuivré des marais

L'intérêt patrimonial des Prairies du Fouzon est lié à l'existence de grandes surfaces occupées par des prairies naturelles bocagères.

Parmi les 7 habitats naturels d'intérêt européen, les prairies de fauche (code Natura 2000 : 6510 - "pelouses maigres de fauche") représentent l'habitat le plus répandu, suivies des forêts.

6 espèces animales d'intérêt européen (hors oiseaux) :

- 2 papillons liés aux prairies humides de fauche : le **Cuivré des marais** et le **Damier de la Succise** ;
- 2 coléoptères utilisant comme habitat les vieux arbres : le **Lucane cerf-volant** et le **Pique-prune** ;
- 1 chauve-souris va utiliser l'espace prairial comme terrain de chasse et les espaces boisés comme lieu de repos : le **Grand Murin**
- 1 libellule qui fréquente le Cher et le Fouzon : le **Gomphe de Graslin**



Damier de la succise



Pie-grièche écorcheur

10 oiseaux d'intérêt communautaire fréquentent régulièrement les prairies du Fouzon : la Bondrée apivore, le Milan noir, le Busard Saint-Martin, le Balbuzard pêcheur, le **Râle des genêts** (disparu), la Sterne pierregarin, le Martin-pêcheur d'Europe, la **Pie-grièche écorcheur**, + 2 espèces d'oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site mais non visés à l'annexe I de la directive « Oiseaux » : le Faucon hobereau et le **Courlis cendré**.

3 oiseaux nichent au sol dans les prairies et sont particulièrement vulnérables aux pratiques mécaniques de fauche : le **Râle des genêts** (dernier contact datant de 2001), le **Tarier des prés** (non considéré d'intérêt européen) et le **Courlis cendré**.

L'enjeu de préservation : le maintien d'une gestion extensive

La préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire est étroitement liée au maintien d'une activité agricole extensive avec :

- **maintien d'une fauche tardive ou d'un pâturage extensif,**
- **absence de cultures, fertilisation faible ou nulle**
- **entretien et restauration des haies et arbres têtards**
- **restauration de parcelles embroussaillées en prairies**





La Butte des Blumonts :

Actuellement pâturé par des moutons, ce secteur est dominé par des **pelouses et friches calcicoles** sur marnes riches en orchidées rares et protégées.

2 habitats d'intérêt européen y ont été répertoriés : végétation des **pelouses calcaires sèches** à Brome dressé (Code Natura 2000 : 6210) et **végétation aquatique des mares** (Code : 3150).



Pelouse calcaire riche en orchidées (Ophrys araignée)



Murin à Oreilles échancrées

La Cave de Gros Bois :

2 habitats d'intérêt européen : Pelouses calcaires sèches à Brome dressé (code Natura 2000 : 6210) et Grottes naturelles et artificielles (8310)

7 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire ; Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle, Minioptère de Schreibers, Murin (Vespertillon) à Oreilles échancrées, Grand Murin et Murin de Bechstein

1 insecte : le Lucane cerf-volant

Les enjeux de préservation :

La préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire de ces deux secteurs spécifiques est liée aux actions suivantes :

- **maintien des pelouses par une fauche tardive, absence de cultures, fertilisation faible ou nulle,**
- **maintien de l'accès des chauves-souris aux caves**
- **éviter le dérangement des chauves-souris : absence d'engin à moteur et de piétons aux entrées des caves**



Les principales menaces sur les sites Natura 2000 :

Destruction directe d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire (retournement de prairies, arrachage de haies,...). **Perturbation des chauves-souris d'intérêt européen.**

Les activités susceptibles d'impacter les habitats et espèces :

Si votre projet figure dans le tableau ci-dessous, un dossier d'évaluation d'incidences réglementaire sur ces deux sites Natura 2000 dans le Loir-et-Cher, est à fournir à la Direction départementale des Territoires (DDT) de Loir-et-Cher. Ce dossier doit permettre de déterminer si une activité envisagée porte atteinte ou non aux objectifs de conservation des habitats et espèces à l'origine de la désignation d'un site Natura 2000. L'évaluation des incidences doit permettre d'anticiper les effets directs, temporaires, permanents, cumulés ou non de l'activité. Elle doit être ciblée, proportionnée et conclusive

Activités concernées par une évaluation d'incidences :

Projets soumis à autorisation ou déclaration (ex : étude d'impacts)

Documents de planification urbanistiques (PLU, SCOT...)

En tout ou partie du site Natura 2000 : certains **permis d'aménager, permis de construire... les héliportations** destinées aux transports du public, **aérodromes** à usages privés... ; Les zones de développement de **l'éolien** (dans et autour des Caves de la forêt de Gros Bois)

Création de voie forestière (pour les voies permettant le passage de camions grutiers) : création ex-nihilo ou élargissement avec empiétement de voie existante

Création de **voie de défense des forêts contre l'incendie**

Création de places de dépôts de bois (nécessitant une stabilisation du sol)

Premiers boisements (pour les superficies de boisement ou de plantation supérieure à 0,5 ha d'un seul tenant)

Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de 5 ans ou de landes (hors entretien nécessaire au maintien de la prairie)

Loi sur l'Eau rubrique 3.3.1.0 assèchement, mise en eau, imperméabilisation remblais de zones humides ou de marais : zones asséchées ou mise en eau > 0,01 ha pour la partie de réalisation prévue à l'intérieur du site Natura 2000.

Loi sur l'Eau rubrique 3.3.2.0 réalisation de réseaux de drainage : drainage d'une superficie > 1 ha pour la partie de réalisation prévue à l'intérieur du site Natura 2000 ou lorsque le point de rejet est en site Natura 2000 (ne concerne que les drainages agricoles)

Travaux ou aménagements sur les parois rocheuses ou des cavités souterraines

Arrachage de haies : les anciennes haies actuellement intégrées au sein de boisements ne sont pas concernées par ces dispositions

Pour en savoir plus :



DREAL Centre :

www.centre.developpement-durable.gouv.fr
rubriques : Eau Nature > Biodiversité > Natura 2000 > Nouveau régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher (DDT)

17, quai de l'Abbé-Grégoire
41012 Blois Cedex
Tel : 08 10 02 41 41
www.centre.gouv.fr/service/ddt-de-loir-et-cher

*Evaluation d'incidence,
Ayez le bon réflex !*

Penser à demander à la DDT le formulaire simplifié d'évaluation d'incidence pour tous ces projets inclus dans ces 2 sites Natura 2000